Beaux-Arts de Lille, récemment promu chevalier de la Légion d'honneur.

Il a eu aussi quelques mots aimables pour le médaillieur R. Bénard et pour M. V. Champier.

Dans sa réponse, M. Eug. Motte a remercié M. Wécris de ce pas avoir oublié sa ville natale malgré ses succès retentissants.

D'autres toasts ont été ensuite portés, et la fête s'est terminée par un concert très réussi.

M. de Gosson de Barlin

victime de la noblesse et de Thérèse Humbert

M. de Gosson, baron de Barlin, descendant à ce qu'il prétend, de Nicolas de Gosson, décapité en 1578, sur la petite place d'Arras, a été entendu lundi soir, ainsi que nous l'avons dit succinctement hier, par le juge d'instruction.

De Gosson, qui a pleuré et gémi, avouant toutes ses fautes, ses escroqueries et ses faux, lui la psychologie de son cas.

— Je suis la victime, a-t-il dit, du nom d'Arras que le porte et de l'affaire Thérèse Humbert !

Et comme le juge le regardait surpris d'une telle déclaration, le vicomte a repris :

— Parfaitement, car il y a quelques années seulement que je connais mon origine noblaire et il m'a fallu pour établir ma généalogie, engager vingt procès et plaider devant je ne sais combien de tribunaux. Enfin, mes titres de noblesse dûment homologués, j'ai publié un volume complet sur mes ancêtres et ai réussi à remonter ainsi jusqu'à 1578, époque où mon aïeul Nicolas Gosson, le plus grand jurisconsulte de l'Artois, fut anobli. Il mourut d'ailleurs sur l'échaud.

Avant de savoir que j'appartenais à une si illustre lignée, j'avais été clerc d'avoué à Dieppe, puis ensuite huissier à Ba. Une fameuse accusation en détournement du produit de la vente d'un immeuble me fit comparaître en cour d'assises : je fus acquitté.

Précisément, à cette époque, éclata l'affaire des millions de Crawford. Je fus frappé de la facilité avec laquelle, quand on connaît les finesses de la procédure, il est possible de créer de toutes pièces des titres de succession et de faire durer les procès. J'ai donc fait ériger à la Société des Brasseries de la Meuse que le Suisse, ancien gendarme Gasse, leur débiteur de 40.000 francs, possédait une grosse fortune. J'ai vécu de cette supercherie pendant six ans, et j'estime à 350.000 francs les sommes que m'ont versées les Brasseries de la Meuse.

— Vous savez bien pourtant, lui a demandé le juge, que vos mensonges, vos faux et cette procédure supposée seraient découverts ?

— Certainement, aussi voulais-je rembourser et depuis un an, à la suite de la mort de ma femme, je m'employai à trouver des fonds. Il me fallait réussir. Un homme d'affaires du faubourg Saint-Martin m'avait offert une orpheline avec tache possédant dix millions, mais c'était un voleur qui m'a soutiré six cents francs. Je me suis vengé en lui flanquant une raclée, il y a trois semaines, à la gare Saint-Lazare.

C'est bien dommage que vous m'ayez arrêté, a ajouté l'inculpé au juge, car j'avais un nouveau projet d'union avec une héritière, une vraie, celle-là, qui m'apportait la forte somme : avec cet argent, j'eusse remboursé tout le monde et j'étais sauvé.

En songeant à tant de malheurs qui fondaient sur lui tous à la fois, le vicomte s'est mis à pleurer, déclarant que cette fois c'était bien fini de lui. Ses deux filles et son fils sont venus hier au Palais et ont pu embrasser leur père qui a été écroué à la prison de la Santé.

A propos d'une mesure prise par le Conseil des Ministres

Le président du Conseil, ainsi qu'on l'a vu plus haut, va frapper d'une peine disciplinaire un fonctionnaire pour avoir invité ses collègues à intervenir auprès de la commission du budget, en vue d'obtenir des augmentations de traitement.

Il n'agit, ainsi que nous le disions précédemment, de M. le docteur Savary, inspecteur des enfants assistés, qui occupait récemment encore ce poste dans le Nord, et passa, à la fin du mois de janvier, dans la Sarthe, en permutation avec le docteur Hervé.

Ceintures de Hanches

Ceintures maillot, Corselets, Corsets maillot, Corsets ceintures, en tricot et en élastique, solides et élégants, chez Mlles Assolignon, bandagistes, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. 4081

NOUS RAPPELONS à nos lecteurs que pour le prix de

40 centimes

on peut se procurer la **SUPERBE VOLUME** de 300 pages qu'est

L'Almanach du Progrès du Nord

pour 1912, et donnant droit à :

2 Entrées gratuites au Grand Skating Lillois de la rue Nationale ;

2 Entrées demi-tarif à l'Omnia Pathé ;

2 Entrées demi-tarif au Kursaal de Lille ;

2 Entrées demi-tarif au Grand-Théâtre de Lille.

En vente dans nos bureaux, 27, rue de Béthune, et chez tous nos dépositaires ; on peut également le réclamer à tous nos vendeurs.

Franco-Poste : 0.55 c.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort à Houilles (S.-et-O.), de M. Louis Mancel.

M. Louis Mancel comptait de nombreux amis à Lille, où il avait fondé en 1868, une maison de pianos. Ancien collaborateur de Gaveau, connaissant à merveille son métier, laborieux et actif, M. Louis Mancel s'était vite imposé à l'attention des connaisseurs. Le succès avait sanctionné ses efforts. En 1872, il transférait ses ateliers et magasins, Place de la République.

En 1890, ayant acquis quelque aisance, il se retirait des affaires et cédait sa maison à son fils aîné, M. René Mancel qui devait continuer brillamment l'œuvre paternelle.

Nous présentons à la famille Mancel, si cruellement éprouvée, nos bien sincères condoléances.

LILLE

LA TOUSSAINT A LILLE

Palais des Beaux-Arts. — Ouvert de 10 à 4 h.
Musée Commercial. — Rue du Lombard, de 10 h. à 4 heures.
Musée Industriel. — Halle aux Sucres, de 10 heures à 4 heures.
Musée Houillier. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 4 heures.
Musée d'Histoire naturelle. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 4 heures.
Visite des cimetières. — A 10 heures, au Sud, inauguration des plaques commémoratives du Souvenir Français. Fermeture des cimetières à 5 heures.
Grand-Théâtre. — A 5 heures et demie, « Les Deux Gosses », et « Les Saltimbanques ».
Kursaal-Théâtre. — A 3 heures, « Les Saltimbanques ». A 8 heures un quart, « Asile de Nuit », « Mignon ».
Omnia-Pathé. — Matinée à 3 h. et soirée à 8 heures et demie.
Ciné-Salon. — De 3 heures à 11 heures, spectacle permanent.
Grand Skating Lillois, 127, rue Nationale. — 3 séances par jour.

Le démantèlement de Lille

« Nous allons le pousser avec activité mais avec prudence et sagesse. » Ainsi s'exprime l'Administration municipale.

Le mois dernier, le Conseil Général du Nord approuvait le projet présenté par la Ville de Lille, au sujet des rectifications de territoires qu'entraînera le prochain démantèlement.

Le prochain démantèlement... Mais est-ce que ces trois mots ne constituent pas un aimable euphémisme, ne sont pas chargés d'ironie ? D'aucuns l'insinuent. Ils allèguent doucement que le démantèlement de Lille est mieux que « prochain », qu'il est « imminent » depuis... vingt ans. Ils ajoutent que dans quelques années, la question sera toujours « à l'ordre du jour », et qu'on en parlera aussi longtemps qu'on a parlé de la démolition des fortifications de Paris.

Contre toutes ces allégations et ces insinuations, M. Laurenge, adjoint au maire, s'inscrit en faux. Et il proteste. Il proteste même avec beaucoup d'énergie. On se souvient peut-être qu'il y a quelques mois, il nous énumérait les difficultés à vaincre et nous confiait ses espoirs.

Notre interview de M. Laurenge

« Tout va bien »

Hier, M. Laurenge a bien voulu confirmer les déclarations qu'il nous avait déjà faites. Bien mieux, il leur a donné un prolongement. Il nous a dit : « La Ville de Lille n'est pas une retardataire. Elle entend faire vite et bien faire. Le Conseil d'Etat ne peut pas ne pas nous donner satisfaction et nous savons qu'il ne tardera plus à se prononcer. Il nous faudra encore attendre le décret du Président de la République et le vote du Parlement relatif au déclassement de Lille comme place forte », mais cette attente sera brève.

Par ailleurs, nous sommes prêts. Seule restent à régler de menus détails. Nous étions en difficulté avec l'Administration des domaines. Les choses se sont arrangées.

La conférence mixte entre les chefs de service de toutes les Administrations de l'Etat qui touche à quelques points de la Conférence de 1905, sera close le 15 novembre. Là encore des difficultés se présentaient. C'est ainsi que nous n'étions pas tout à fait d'accord avec la Compagnie du Chemin de fer du Nord. Les difficultés sont maintenant aplanies.

— On a dit que l'Administration municipale, mettrait au concours le projet de création de nouveaux quartiers sur les terrains du démantèlement — qu'elle ouvrirait des brèches dans les remparts « afin de mettre la ville hors d'usage au point de vue de la défense militaire — que deux casernes disparaîtraient de l'intérieur de Lille, l'une devant être reconstruite près de la porte du Canteleu, l'autre devant être remplacée par une caserne construite près de Ronchin — que la Noble-Tour serait placée dans un square, enfin que l'Hôpital Militaire disparaîtrait pour faire place à un quartier nouveau...

— Tout cela est exact. Nous allons pousser le démantèlement avec activité, mais avec prudence et sagesse. Nous procéderons par petits paquets. Nous ne voulons léser ni les intérêts de la masse, ni ceux d'une partie des habitants.

— Le démantèlement ne coûtera-t-il rien aux Lilloise ?

— La question est grave. Permettez-moi de ne pas répondre. Des Sociétés financières ont, vous le savez, offert de se substituer à la Ville, d'assumer toute la responsabilité du démantèlement. Pour mon compte, je m'opposerai toujours à une pareille combinaison. Qu'elle plaise à certaine, c'est possible. Mais il est un principe qui domine tous les autres : la Ville doit demeurer libre d'opérer à son plan toutes les modifications qu'elle voudra ou qu'exigeraient les circonstances. La Ville ne doit pas abdiquer. Elle doit rester maîtresse de sa destinée. »

P.-T. P.

Incendies

Rue Saint-Etienne

Vers huit heures du soir, le Grand Pâtre était mise en émoi par ces cris : « le feu est chez la mère Maurice ! » Et tous de se précipiter rue Saint-Etienne : des flammes s'échappaient avec une épaisse fumée de l'immeuble situé au numéro 2 bis et occupé par la Polyclinique de quelques docteurs de la ville.

Les pompiers du Fresne et de Malus arrivèrent sur les lieux aussitôt, sous les ordres du commandant Boivin, des capitaines Crombez, Pattyn, Aerts et des lieutenants Dusbarmacker, Leclercq, Dufay, Mertier. Grâce à leur zèle, tout danger fut rapidement conjuré. Le feu s'était déclaré pour une cause restée inconnue, dans le plafond du 2e étage.

L'immeuble appartient à M. Roure, ancien notaire. L'eau a causé d'importants dégâts à la Polyclinique, tandis qu'au deuxième étage, ils sont presque insignifiants. Noté sur les lieux, MM. Dubureq, adjoint ; Lemoine, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Rue de Fontenoy

A neuf heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré rue de Fontenoy, 57, chez M. Paul Desvindt, cabaretier. Une corde soudement du linge à sécher, placée au dessus d'une cuisinière, s'était rompue et le linge avait pris feu, ainsi que les meubles voisins. Quelques seaux d'eau eurent raison des flammes et les pompiers n'eurent pas à intervenir.

Je ne fume que le NIL

La paternité de l'Internationale

Ce que dit M. Delory, député. M. P. Degeyter enquête.

On a vu hier qu'au cours de ses déclarations, Pierre Degeyter, qui revendique la paternité de la musique de l' « Internationale » a mis en cause M. Delory, député. Il était intéressant de recueillir les impressions de ce dernier, et dans l'après-midi de mardi nous nous sommes empressés de lui rendre visite.

Comme les personnes que nous avions précédemment interviewées, M. Delory estime que les prétentions de Pierre Degeyter sont exagérées, et selon lui il est indéniable que le véritable auteur de la musique du chant révolutionnaire est Adolphe, habitant place Fernig.

A l'appui de ses assertions, il nous montre tout le dossier qu'il a formé depuis que le conflit a éclaté entre les deux frères Degeyter.

M. Delory attache à cette affaire une importance d'autant plus grande que Adolphe Degeyter a cédé au Parti socialiste ses droits d'auteur.

— Pierre Degeyter, continue le député, cherche, à mon avis, à gagner quelque argent et s'il agit, c'est certainement à l'instigation d'un établissement qui espère sans doute en tirer un avantage quelconque. Je ne conteste pas que Pierre soit musicien, mais Adolphe ne l'est pas moins que lui. En voici une preuve : (et M. Delory nous présente toute la série de chansons qu'Adolphe composa).

« Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'édition de l' « Internationale » portait bien le prénom et le nom d'Adolphe Degeyter.

« Si je ne puis préciser la date à laquelle fut créée la musique de l' « Internationale », je puis cependant vous dire que la plupart des explications de Pierre sont fausses.

« Il n'a jamais été le fondateur de l'Emancipation socialiste du Nord et personne d'ailleurs parmi les vieux de notre parti n'a connaissance d'une société ou groupe de ce nom. Il ne fonda jamais non plus la Lyre des Travailleurs, et c'est bien après sa constitution et lorsque la musique de l' « Internationale » a été faite, que Pierre Degeyter devint chef de cette chorale. Il connaît encore une erreur lorsqu'il prétend avoir été trésorier de la Musique de l'Union de Lille. Pierre n'a jamais fait partie de cette musique, et celle-ci a eu en tout trois trésoriers, MM. Debaisieux, Dewever et Delpierre.

« J'ignore comment il peut faire la preuve que le manuscrit qu'il possède est bien l'original.

« Pour moi je n'ai connu qu'une copie qui a été remise à M. Boldoduc, imprimeur, rue Solférino, pour l'impression de la première édition, et lorsqu'au début du procès nous avons cherché à entrer en possession de cette copie, Mme veuve Boldoduc nous a répondu qu'elle n'existait plus. Elle a disparu avec l'imprimerie elle-même.

« D'autre part l'affirmation de Pierre Degeyter est un peu risquée quand il déclare qu'il est venu m'apporter le manuscrit pour le faire imprimer. En 1888, c'est-à-dire au moment où l' « Internationale » fut faite, je ne connaissais pas les Degeyter.

« Voici ce qui se passe :

« A cette époque j'occupais déjà le poste de secrétaire de la Fédération du Nord du Parti socialiste (P. O. F.), et nous nous préparions à prendre part au congrès international devant se tenir à Paris en juillet 1889.

« Possédant le volume des œuvres de Pottier, édité par la maison Dentu, de Paris, l'une d'entre elles me frappa. C'était l' « Internationale ». Je me préoccupai aussitôt de trouver parmi mes amis et clients, car à ce moment j'étais débitant de boissons rue de Béthune, une personne capable d'adapter une musique de circonstance à ces paroles.

« M. Louis Bergot s'en chargea et c'est à quelque temps de là que je connus l'existence des Degeyter.

« Il est explicable, continue M. Delory, que les gens qui ont considéré Pierre Degeyter comme l'auteur de la musique de l' « Internationale », soient de bonne foi.

« Il ne faut pas oublier que c'est en 1888 que se crée une chorale socialiste qui prit le titre La Lyre des Travailleurs, dont plus tard Pierre Degeyter devint le chef. De là à croire que le chef de la chorale socialiste et l'auteur de la musique de l' « Internationale » étaient la même personne, il n'y avait qu'un pas.

« Leur attention ne pouvait être éveillée par la différence des prénoms, attendu que l'édition n'en portait aucun.

« C'est précisément cette absence de prénom qui fait justice des prétentions de Pierre, qu'il était en effet la situative respective des deux frères au moment de la composition de la musique.

« Pierre, ouvrier modeleur, avait assez d'indépendance pour laisser mettre son prénom sur les programmes des exécutions publiques, mais il n'en était pas de même d'Adolphe.

« Adolphe, ouvrier chez M. Wallaert, à Moulins-Lille, avait la certitude de perdre son travail si l'on apprenait qu'il était l'auteur de la musique d'un chant socialiste. Voilà la seule raison de l'absence de prénom.

« Nous considérions si peu Pierre comme le père de l' « Internationale » qu'en 1901, lorsque la librairie de propagande socialiste voulut nous acheter la musique pour récupérer les droits d'auteur, nous refusâmes sa proposition, de manière à ne pas entraver la diffusion de ce chant. Ayant obtenu d'Adolphe la cession de ses droits, nous lui fîmes, à notre tour, des propositions qu'elle repoussa.

« Comment expliquer que Pierre ne soit intervenu en cette affaire qu'en 1903 ?

« La thèse de Pierre est d'autant moins soutenable que l'impression de la première édition ne fut pas faite immédiatement, et je me souviens que les premiers exemplaires de chant révolutionnaire ne furent distribués qu'en décembre 1888, au Congrès de Troyes.

« Lisons du procès, en conclu M. Delory, ne fait aucun doute, et Pierre Degeyter sera certainement débouté de sa demande. »

Pierre Degeyter enquêté

Pierre Degeyter n'a pas encore regagné Paris et il n'est préoccupé, durant la journée d'hier, de trouver des personnes qui iront à Paris, attester lundi prochain qu'il est réellement l'auteur de la musique de l' « Internationale ».

Il s'est également rendu à l'Union de Lille, où il reçut, à ce qu'il nous raconta, un accueil plutôt froid.

« Ta nous ennuies avec toutes tes histoires, lui dit un consommateur attablé dans le café. Si tu continues nous te laisserons là avec ta musique et nous en composerons une autre ! »

L' « Internationale » serait-elle sur le point d'être reléguée parmi les vieilles chansons ?...

COFFRES FORTS

21, rue ROYALE LILLE — **GRUSON** 4062

UNE AGRESSION RUE DE PARIS

Au cours de l'avant-dernière nuit, vers quatre heures, Louis Defrelin, 52 ans, peintre, rue Saint-Nicolas, 34, avait rencontré, à proximité de la gare, deux individus qui s'offrirent à l'accompagner jusqu'à sa demeure. Le trio était arrivé à l'angle de la rue de Paris et de la rue des Ponts-de-Comines, quand Defrelin se vit soudain terrassé et délesté de son portemonnaie contenant quarante francs, mais que de sa montre en nickel valant quarante francs.

A SAISIR DE SUITE

BELLE OCCASION

PIANOS Bord, Erard

Ecrire 22 bis, rue Inkermann, Lille. 4112

Chapitre des indélicatesses

Un voleur audacieux

Henri Decoudin, 27 ans, journalier, sans domicile fixe, est un de ces [illegible] dont l'audace est incomparable. [illegible] hier matin rue Saint-Biaise, vers quatre heures, on s'avisa-t-il pas d'enlever les harnais d'un cheval qui stationnait à cet endroit. Le propriétaire, M. Emile Rohtaëlle, marachier, rue de Londres, à la Sollitude, est heureusement arrivé au moment où le voleur allait se sauver. Decoudin a été arrêté.

Un domestique sans scrupules

M. Jules Romary, maréchier à Fromelles, avait invité, hier matin, Isidore Variot, dit la Calaisien, 38 ans, habitant rue de Baillet, 9, à transporter 550 kilos de marchandises chez plusieurs clients. Le « Calaisien » s'acquitta de sa mission, mais il dissipa le produit de la vente et s'enivra copieusement. Il a été arrêté.

Une tentative de vol

Hier après-midi, un individu, sangté dans une redingote, le chef couvert d'un huit reflets presque impeccable, se présentait chez Mme Bernicson, gérante d'un dépôt de la boulangerie coopérative l'Union de Lille rue Pierre-Legrand, et demandait à voir la commerçante.

Comme elle était absente, une voisine, Mlle Sadoune, cause quelques instants avec le quidam et remonte chez elle. En descendant peu après, elle aperçut l'élégant inconnu essayant de fracturer, en bas de l'escalier intérieur, une porte donnant accès au magasin. Se voyant pincé, l'inconnu disparut. Il avait déjà fait sauter un des pitons du cadenas de cette porte.

Cet individu aurait déjà tenté d'opérer dans la même terme, le jour des fêtes de Lille, chez Mme Bernicson.

L'amateur d'oiseaux

Procès-verbal a été dressé à la charge de Jules L..., rue de Molinel, qui a conservé douze oiseaux, d'une valeur de 150 francs, à lui confiés par M. Vandenbrouck, marchand d'oiseaux, rue d'Arras.

A cette époque de l'année, il est bon de rappeler que, pour ne pas tousser, pour éviter les rhumes et leurs complications, il suffit de prendre à chaque repas deux Gouttes Livoniennes de Trouette-Perret.

PAR-CI PAR-LA

Un voleur pincé

Les agents de sûreté Lanvin et Bouvrin ont arrêté hier matin, en vertu d'un mandat d'arrêt du Parquet de Béthune, le mineur François Neyt, 17 ans, rue des Sarrazins, recherché pour vol.

LA COMMISSION DES TRAVAUX A LA BASSÉE

La commission municipale des travaux, accompagnée de M. Laurenge, adjoint au maire, et de plusieurs conseillers municipaux, s'est rendue hier à La Bassée. Elle a examiné sur place l'avant-projet de captation des eaux potables, récemment approuvé par la commission extra-municipale, et dont on a trouvé ici même l'exposé détaillé. La commission des travaux a ratifié la décision prise par la commission municipale.

Le projet sera présenté au Conseil municipal dans cinq ou six semaines.

RÉCHAUDS A GAZ

de tous genres : — Maison D. Viale, 5, rue Gambetta, Lille. — Prix excessivement réduits.

Au Palais

M. Houzix, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 4 novembre, Albert Delerix, 32 ans, qui, le 15 octobre, dérobe de la laine chez M. Motte-Desbonnet. Son amie, Laurence Depagelet, bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.

— Anna Gonlier, 33 ans, et sa fille Laure, 13 ans, pelotonneuse à Tourcoing, auteurs de plusieurs vols au marché, seront jugées à l'audience du 10 novembre.

ROUBAIX

LE DERNIER BAIN

Lundi, vers 8 heures du soir, un passant quai de Dunkerque, M. Charles Leldore, 18 ans, tisserand, remarquait quai de Calais, remarquait une femme qui se débattait dans le canal. Il prévint son père qui est échauffer et avec son aide retira le corps et le déposa sur la berge. Tous les soins prodigués à la malheureuse pour la rappeler à la vie furent vains. Le cadavre a été transporté par le Parquet pour y être examiné par M. le docteur Labbe, médecin-légiste.

Voici le signalement de cette femme qui est inconnue : environ 30 ans, taille 1 m. 55 ; cheveux châtains, front haut, yeux bleus, nez bien fait, bouche moyenne ; [illegible] poches, chemise blanche, bas noirs, souliers bottés, jupe [illegible].

DISPARITION

Eugénie Deron, 54 ans, née à Houtkerque, le 1er janvier 1857, est disparue de l'Hospice de Barbieux depuis le 26 octobre. Voici son signalement : grande, assez forte, jupon beige, corsage gris, tablier en colonnade, vêtu, mouchoir de poche en couleur portant les initiales H. B. 120.

Les recherches faites par la police du Roubaix sont demeurées sans résultat.

UN BEAU GESTE

M. Jean Desrousseles, directeur du Skating-Rink, a versé à la mairie la somme de 334 fr. 75, produit de la fête organisée samedi dernier au profit des familles des victimes de la catastrophe de Toulon.

MORT SUBITE

M. Alfred Boucart, 57 ans, demeurant rue d'Alger, cour Calleau, bougeron chez M. Dans les milieux marbriers on se montre très inquiet.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Une malterie en construction s'est effondrée

L'INQUANTE ENSEVELIS. — ON AVAIT RETIRÉ HIER SOIR SEPT MORTS ET VINGT-TROIS BLESSÉS

Troyes, 31 octobre.

Une usine de malterie en construction, à Nogent-sur-Seine, s'est effondrée cette après-midi, à 4 heures.

Nogent-sur-Seine, 31 octobre.

L'effondrement de la malterie Sassot est dû à l'action des pluies qui se sont produites au moment où l'on commençait à poser le soliveage en fer à l'intérieur de la construction.

Les travaux pour le sauvetage des ensevelis ont été commencés immédiatement. Ils sont conduits avec toute la célérité et toute d'énergie possibles.

On craint que les victimes ne soient nombreuses. Jusqu'ici on a retiré deux morts et quinze blessés.

Les premières nouvelles annoncent qu'une cinquantaine d'ouvriers sont ensevelis sous les décombres.

LES TRAVAUX DE SAUVETAGE

Troyes, 31 octobre.

Les travaux de sauvetage se poursuivent à la lueur des torches.

M. Caujaut, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, dirige les opérations.

Les pompiers des communes voisines de Nogent-sur-Seine, 110 hommes des chasseurs à pied ainsi que plusieurs brigades de gendarmerie sont arrivés d'urgence sur les lieux et travaillent activement au sauvetage des victimes dont on entend les cris douloureux. On espère encore en sauver une cinquantaine qui, croit-on, se sont réfugiés dans une galerie non atteinte. On a retiré sept morts ; huit blessés ont été transportés à l'hôpital.

LA DERNIÈRE DÉPÊCHE

Aux dernières nouvelles, il y aurait seulement quatre cadavres retirés des décombres, et six grièvement blessés, mais on redoute que le nombre des morts ne soit beaucoup plus grand, car on n'entend plus les cris des ensevelis.

L'affaire des Poudres

MM. LOUPPE ET MAISSIN AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, 31 octobre.

M. Maissin, qui est de retour de Pont-de-Buis, et M. Louppe qui est arrivé à Paris hier matin, se sont rendus ce matin au ministère de la Guerre où ils avaient été convoqués par le général Gaudin.

Les deux directeurs ont été confrontés et ont été appelés à s'expliquer sur les accusations qui les ont, de longue date, portées l'un contre l'autre. La confrontation a été très mouvementée. A midi et demi, M. Louppe n'était pas encore rentré à l'hôtel du Calvados où il est descendu avec sa femme.

LA RESPONSABILITÉ DU COMMANDEMENT

On a annoncé hier qu'une instruction allait être ouverte contre plusieurs officiers de la « Liberté ».

Le capitaine de vaisseau Jaurès ; le capitaine de frégate J.-E. Joubert ; le lieutenant de vaisseau Gaudier ; le lieutenant de vaisseau G. Bignon.

L'information judiciaire portera ses investigations sur la façon dont se sont faites les transactions de pouvoirs depuis le capitaine de vaisseau Jaurès jusqu'au lieutenant de vaisseau Pafou, et sur les conditions dans lesquelles était assurée la sécurité des poudres à bord de la « Liberté ».

Les poudres à bord des cuirassés

Toulon, 31 octobre.

On sait que le ministre de la Marine a récemment donné l'ordre de débarquer toutes les poudres antérieures à 1906. Mais en raison du grand nombre de celles-ci, il est impossible à l'artillerie navale d'effectuer cette opération. Les poudres ne seront donc débarquées qu'au fur et à mesure qu'on pourra le faire, dès qu'il sera possible de les loger à terre.

L'accord franco-allemand

Berlin, 31 octobre.

Le Kaiser a accordé aujourd'hui une longue audience au chancelier de l'Empire, qui lui a fait, assure-t-on, un exposé sur les négociations franco-allemandes.

Ces négociations touchant à leur solution, les signatures de l'accord sont imminentes.

La Guerre Italo-Turque

Cologne, 31 octobre.

D'après une dépêche de Berlin à la « Gazette de Cologne », l'inévitable désillusion devra suivre inévitablement la triomphale nouvelle annoncée de Constantinople.

Il est toutefois juste de constater que la résistance opposée par les Turcs ces jours derniers a dépassé tout ce qu'on prévoyait, étant donné le manque supposé de préparation.

D'autre part, les ambassadeurs d'Italie auprès des puissances démentent le désastre italien annoncé par les dépêches turques.

Les Cheminots anglais s'agitent à nouveau

L'ANGLETERRE AURA-T-ELLE UNE NOUVELLE GRÈVE ?

Londres, 31 octobre.

Le comité exécutif de la Société des employés de chemins de fer a tenu une réunion qui a duré toute la journée.

Cette assemblée était consacrée à la discussion du rapport de la commission royale d'enquête.

Demain, elle se concertera avec les comités exécutifs des autres groupements d'employés et d'ouvriers de chemins de fer pour décider des mesures à prendre.

L'opportunité d'une nouvelle grève générale sera envisagée. Cette solution rencontrera de nombreux partisans. Mais les leaders des divers groupements n'ont pas encore pris de parti.

En attendant, la Compagnie du London North Western Railway a annoncé qu'elle accordait à son personnel des concessions du salaire et de durée de travail qui lui occasionnent une dépense supplémentaire de 80.000 livres sterlings par an.

Ces avantages ont été trouvés insuffisants par les délégués ouvriers qui ont indiqué dans un manifeste publié ce soir quelles sont leurs revendications.

Grève de chauffeurs des taxis-cabs

Sept cents chauffeurs de taxis-cabs se sont mis en grève. La cause du conflit est la question du paiement des suppléments. On croit que la grève générale sera déclarée demain.

Vol d'une culasse de canon à Poitiers

Poitiers, 31 octobre.

Ce matin, près de la caserne des Dunes, occupée par les 33e et 49e d'artillerie, un soldat de ce régiment trouva deux extracteurs d'une culasse de canon 75. Une enquête ouverte par le colonel établit que la culasse d'un canon de la dixième batterie du 49e avait disparu.

Une plainte a été déposée au Parquet.

DANS LA RÉGION

Deux mousses perdus en mer

recueillis par un navire de Calais

Calais, 31 octobre.

Le garde-pêche « Estafette », en station sur le littoral de la mer du Nord, allait se rendre ce matin sur les lieux de pêche, lorsqu'il rencontra, à un mille environ de Calais, un affaut vers le Nord, un navire anglais qui faisait des signes de détresse.

C'était une barque dans laquelle se trouvaient deux mousses qui déclarèrent que la veille, leur commandant avait disparu dans un coup de mer.

L' « Estafette » a remorqué la barque jusqu'à Calais.

Dans le courant de l'après-midi, nous avons interrogé un des mousses qui nous a fait le récit suivant :

« La petite embarcation « Flower of Essex », jaugeant 170 tonneaux, venue du port d'Arwich, avait pris à Chotchester-Essex, 160 tonnes de granit, lorsque dans la nuit de dimanche à lundi, un violent coup de vent la lorçait à se réfugier à l'abri de l'île de Wight.

« Lundi, dans l'après-midi, la barque essuya un nouveau coup de vent sud-ouest. Le commandant, craignant alors que certains cordages aient besoin d'être consolidés extérieurement, prit place dans un doris. Il était environ 4 heures de l'après-midi et la barque se trouvait à l'est du cap Gris-Nez.

La doris où se trouvait le capitaine Dupp était remorqué par la barque, mais un coup de vent plus violent que les précédents brisa les amarres et le doris fut séparé de la barque. »

« En dépit des efforts des mousses qui lancèrent immédiatement de nouvelles amarres, le commandant, n'ayant pu les saisir, le doris s'éloigne rapidement de la barque. Au bout de dix minutes, les mousses ne l'apercurent plus. »

Les deux jeunes gens ont été secourus par les soins du consul anglais, à Calais.

Sans nouvelles d'une barque

Calais, 31 octobre.

On est sans nouvelles de la barque 164, partie de Calais à la pêche, dimanche.

LILLE

LES ACCIDENTS

Un enfant renversé par une auto

M. Lys-Tancré, entrepreneur, rue des Postes, 101, passant en automobile dans la rue de Béthune, hier après-midi, vers une heure, a renversé le jeune Jean Sido, 6 ans, dont les parents habitent Comines. L'enfant avait trompé sa vigilance de sa mère qui se trouvait dans un hasar voisin et s'amusait à traverser la rue. Le chauffeur ne put interrompre son trajet dans cette ville : l'enfant, projeté sur le sol reçut à la Pharmacie Nouvelle les soins d'un docteur qui constata une commotion cérébrale assez grave, nécessitant le transfert de l'enfant à l'hôpital Saint-Sauveur.

Une collision, rue de Bavai

Mardi, à cinq heures du soir, rue de Bavai, un camion appartenant à M. Drumers, distillateur à Ascq, a été tamponné par un car 11. Les dégâts matériels sont assez importants, mais le cocher, M. Adolphe Wuart, 29 ans, habitant Ascq, se plaint de douleurs dans les jambes.

Un bain froid

Alphonse Lemaingre, 37 ans, tisserand, rue de Lannoy, 25, fut échappé belle. Il passait hier après midi, vers trois heures, quai Vauban, quand s'étant approché trop près de la berge il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau. Il en fut heureusement retiré aussitôt par des mariniers. Après s'être séché au poste du 5e arrondissement, il a été reconduit à son domicile.

NORD

AUBERCHICOURT

Disparition d'une jeune fille. — Une jeune fille d'Aubercheicourt, Marianne Cousin, âgée de 16 ans, est disparue depuis lundi dernier, laissant son père, Désiré Cousin, dans la plus vive inquiétude. La gendarmerie fait des recherches.